



## 18 août : manif de la dernière chance contre le contournement routier de Beynac

Par Louise Saubade | publié le 16/08/2018 à 17h15 | imprimé le 17/08/2018 à 15h48

273 VISITES 0 RÉACTION

Le collectif citoyen « [Sauvons la vallée de la Dordogne](#) », opposé à la déviation de la route départementale 703 à Beynac-et-Cazenac, organise un rassemblement festif à Beynac ce samedi 18 août.

Un cortège partira à 14 heures du parking de Marqueyssac. Une manifestation en canoë est aussi programmée : au départ de la grande descente du pont de Cénac à 10 heures, le rendez-vous est ensuite donné à la plage de Castelnaud à 14 heures. À partir de 18h30, une fête organisée au calvaire de Beynac, près du château, viendra clôturer cette journée de mobilisation.

Inscrite dans le plan départemental routier « La voie de la vallée » depuis plus d'une trentaine d'année, [visant à rallier Libourne \(Gironde\) à Souillac \(Lot\)](#), le projet de contournement de Beynac rencontre une vive opposition des riverains. Les opposants estiment que cette nouvelle route de 3,5 kilomètres va dévisager la vallée de la Dordogne, site protégé et classé au patrimoine mondial de l'Unesco, et porter atteinte à sa biosphère.

Le chantier risque également d'endommager un bassin gallo-romain récemment découvert à Castelnaud-la-chappelle. Dans [un communiqué](#) daté du 18 juillet, la Fédération Patrimoine-Environnement en appelait au ministère de la Culture pour demander la préservation du site archéologique. En vain.

### Un chantier de 32 millions d'euros

Surtout, les crispations portent sur le coût global de l'opération, estimé par le [Conseil départemental](#) à environ 32 millions d'euros hors taxe. Un « gaspillage de l'argent de nos impôts (...) pour une infrastructure routière démesurée totalement inutile », jugent ses détracteurs. Selon eux, la déviation n'aura qu'un faible impact sur l'engorgement du village de Beynac. Les riverains assurent d'ailleurs ne plus rencontrer de problème de circulation depuis les travaux d'aménagement en 2017.

Enfin, pour le collectif, il y a déni de démocratie :

« À chacune des trois consultations de la population sur le projet, 90 % des citoyens l'ont rejeté. Et pourtant, les travaux ont commencé » fustige un [tract](#) de l'événement.

En janvier 2018, la préfète Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc signait en effet l'arrêté autorisant les travaux de déviation. Les pieds du pont déjà coulés, le temps est désormais compté pour le collectif engagé.

[Pour participer à l'événement, c'est par ici.](#)

[Pour signer la pétition, c'est par là.](#)

**0 COMMENTAIRE POSTÉ EN LIGNE**

**RETROUVEZ CET ARTICLE SUR NOTRE SITE !**